

BASSMS

Compte rendu

Paris, le **20 septembre 2022**

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) BASSMS du 12 septembre 2022

L'ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu
2. Agenda 2023 sur la négociation
3. Présentation OPCO Santé — égalité professionnelle
4. Avenant 183 € pour tous
5. Avenant CPPNI
6. Questions diverses

Déclaration liminaire SUD sur la responsabilité des employeurs quant à la dégradation des conditions de travail.

La CFDT fait également une déclaration liminaire sur la priorité liée à la négociation de la CCUE et la place de ce point dans les derniers ordres du jour. La CCUE est la priorité pour la CFDT dans la négociation. La CCUE doit permettre d'améliorer les conditions de rémunération, mais également de condition de travail, de parcours professionnel...

AXESS répond à SUD, il n'y a pas de changement de position FEHAP/NEXEM ni de changement d'approche sur les questions de pouvoir d'achat. Les employeurs ont leur stratégie. AXESS trouve légitime de demander une extension des 183 €, une déclinaison des 3,5 % des fonctionnaires vers notre secteur et agit dans ce sens. Il n'y a pas de double jeu pour les employeurs mais besoin de s'assurer que les sources de financement soient solides.

AXESS rejoint la CFDT sur le besoin de prioriser la négociation CCUE. Mais besoin de passer par l'avenant CCUE, d'avancer sur l'établissement du calendrier.

AXESS fait un double constat :

- Rien n'a bougé du côté des revalorisations salariales, qu'on espérait voir régler pendant l'été, AXESS se mobilise sur cet aspect, demandes fermes auprès des pouvoirs publics,
- malgré les différentes revalorisations, les problèmes de recrutement restent importants, les questions salariales restent essentielles, mais ne suffisent pas à traiter le problème d'attractivité. Nombreux aspects liés à la lisibilité des parcours, la formation...

Pour AXESS il faut avancer à travers le futur environnement conventionnel, volonté d'avancer avec les OS prêtent à négocier. AXESS est attentive au projet CFDT qui a déjà été déposé. Il y a un besoin d'être ambitieux et de s'adapter aux réalités de notre secteur.

La CGT a refusé la bilatérale proposée par AXESS. Tous les jours il y a des remontées de terrain sur des problématiques de financement et d'application des revalorisations salariales.

La situation est inadmissible pour la CGT qui constate une grande démission, l'écart se creuse de plus en plus avec la FPH. Les salariés ont intérêt à aller travailler ailleurs. Les aides-soignantes sont passées sous le SMIC en CC51, besoin de faire un geste fort politiquement, OS et OP ensemble, sans quoi tout le monde va partir et ce sera la mort du secteur.

FO demande 183 € pour tous et tout de suite, ainsi que la mise en place de revalorisations salariales dans les différents environnements conventionnels.

AXESS indique ne pas attendre, mais agir auprès des différents ministères.

AXESS continue à être très volontariste. La réalité des établissements est constatée par les employeurs qui partagent les difficultés.

SUD a refusé la bilatérale, la position employeur fait le jeu du gouvernement et cherche à évincer les OS. Plus les employeurs tardent à agir pour envoyer un signal fort plus l'hémorragie de recrutement sera forte. Le management se durcit du fait des difficultés rencontrées dans les établissements.

Un retour sur l'enquête égalité-professionnelle, réalisée par l'OPCO, sera proposé à 15 heures en visioconférence. Cette restitution sera opérée par les deux chargés de mission de l'OPCO en charge de l'enquête.

1. APPROBATION COMPTE-RENDU

2. AGENDA 2023 SUR LA NÉGOCIATION

Pas d'agenda à la suite de la dernière CMP. AXESS souhaite un rythme soutenu de négociation à raison d'une réunion tous les 15 jours.

Besoin d'avancer sur l'établissement de dates, les agendas se remplissent très vite, nécessiter d'avoir une vision sur 2023. Une semaine sur 2, le mardi et le jeudi en alternance.

SUD : demande unanime des OS de donner 183 € à tous. C'est le préalable à la négociation de la CCUE.

CGT : propose de prendre une date en place tous les mois et non tous les 15 jours. Pas de souhait de bloquer les négociations de la CPPNI. Demande de mise au vote chaque date.

CFDT : droit à négocier est conventionnel, on souhaite avancer rapidement sur la CCUE et mettre en place un rythme de négociation tous les 15 jours. La CFDT est bien entendue pour l'extension des 183 € pour tous les salariés. Pour autant, il ne s'agit pas pour nous d'un préalable à la négociation de la CCUE.

DGT : la CPPNI doit se fixer un calendrier, l'ODJ est établi paritairement.

AXESS, il n'est pas envisageable de négocier à raison d'une réunion par mois étant donné l'urgence constatée sur le terrain. Un rythme tous les 15 jours permettra de maintenir la pression sur les pouvoirs publics pour aller vers un « avenir meilleur ».

FO : la CCUE ne va pas régler le problème de l'urgence salariale et améliorer les conditions de travail.

Pour AXESS, l'enjeu est d'avoir un calendrier de travail et d'avancer résolument. L'enjeu est de montrer aux pouvoirs publics que nous sommes une branche qui prend en main son destin. Le but est de pousser les pouvoirs publics à nous considérer autrement. 500 millions ont déjà été mis sur la table, sont bien entendus insuffisants. Mais ce premier pas est conditionné à l'entrer en négociation de façon sérieuse et déterminée.

FO, constate qu'il est déplaisant que malgré une opposition des organisations syndicales AXESS continue de vouloir avancer contre les OS.

CGT pense que la négociation est sous la tutelle des ministères. Possibilité d'utiliser les 500 millions pour étendre les 183 € à tous et de faire avancer les problématiques de terrain. S'il y a une liberté de négociation, c'est possible. Et il sera possible d'avancer, la CGT est pour une CCUE de haut niveau.

AXESS : 500 millions sont mis à disposition, mais ne sont pas disponibles à ce jour. Ils sont fléchés sur la CCUE.

Pour la CFDT la négociation a commencé étant donné que nous avons fait part de notre projet il y a un an. Il y a la possibilité d'avancer et d'annuler des dates si besoin.

Demande suspension de séance à la demande de la CGT.

Les OS se mettent d'accord sur un rythme de réunion tous les 3 semaines.

La CFDT propose en préambule et dans le cadre de la négociation de la BASSMS de mettre à signature un avenant 183 € pour tous. Pour la CGT, il serait possible politiquement d'aller sur des signatures. Présentée à AXESS à l'issue de la suspension, AXESS pense que ça n'aura pas d'incidence sur le financement des 183 euros pour tous.

Dates retenues pour 2023 :

10 janvier — 2 février — 23 février — 16 mars — 6 avril — 25 avril — 23 mai — 13 juin — 6 juillet — 12 septembre — 26 septembre — 17 octobre — 14 novembre — 30 novembre — 12 décembre. Mardi et jeudi sur des journées complètes.

3. PRÉSENTATION OPCO SANTÉ — ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Cette étude est partielle et incomplète. Pour la CFDT il faudrait s'intéresser aux causalités de certains chiffres (exemple le temps partiel est-il choisi ou non ?) pour aller au-delà des constats.

La temporalité de cette étude, réalisée en juillet 2021 (en pleine vague COVID) a rendu l'analyse qualitative difficile et donc peu représentative. Il n'y a eu que 17 entretiens réalisés.

Étude ne peut pas être publiée en l'état, constat partagé paritairement.

La prochaine étude de ce type devra être consolidée en amont dans sa conception.

Pour AXESS il faut avoir une vigilance quant à l'égalité professionnelle pour la future CCUE.

4. AVENANT 183 € POUR TOUS

AXESS veut s'assurer que le financement soit là avant d'aller sur une signature d'avenant. AXESS ne pense pas que ce soit une bonne stratégie.

Pour la CGT, il y a un grand mélange et des lectures différentes selon les employeurs. Pour la CGT, il y a plus de 200 000 qui n'en sont pas bénéficiaires à ce jour.

AXESS ne dit pas que tout va bien, politique des petits pas a porté des fruits. Pour les employeurs 2/3 des salariés bénéficient des 183 €. Il y a une complexité liée aux multiples financeurs. Beaucoup de structures sont fragiles financièrement, certains employeurs font au mieux et se débattent pour trouver des solutions.

CFDT pour rester dans le cadre de la négociation CCUE, transformer le préalable en préambule. Entrer en négociation par la mise en place d'un accord sur le salaire minimum conventionnel SMIC + 183 €, c'est une revendication portée par la CFDT.

Pour AXESS ce n'est pas une question de forme, mais de financement et des garanties qu'il sera possible d'avoir. Un grand nombre de salariés ne touchent pas encore les revalorisations auxquelles ils ont droit. Il faut une approche systémique de l'État.

Pour la CFDT, nous avons bien compris la stratégie employeur qui vise à sécuriser le financement. Sauf que l'accord du 2 mai montre bien que même en cas d'agrément le financement n'est pas acquis. Il va falloir poser des actes, montrer que nous avons une autonomie de négociation et que nous ne sommes pas une simple chambre d'enregistrement. À ce jour, la négociation apparaît sous tutelle.

AXESS rappelle qu'il y a une extension de l'accord du 2 mai et une opposabilité du financement.

AXESS indique qu'il faut se pencher sur la complexité de notre secteur quant aux financements.

FO la convention collective est opposable à l'employeur, mais plus forcément aux financeurs notamment dans le cadre des CPOM.

CGT porte la question des personnes en arrêt maladie qui ne perçoivent pas les 183 €. AXESS n'a pas connaissance de cette problématique.

5. AVENANT CPPNI

Pour la CGT c'est indécemment d'aller sur une signature de l'avenant CPPNI tant que les 183 € pour tous ne sont pas mis en place. De plus, en l'état il y a beaucoup de choses à revoir dans la proposition.

La CGT étant seule signataire de l'accord CPPNI, demande à la DGT si une OS non-signataire d'un accord peut signer un avenant à cet accord et si le fait d'être signataire de l'avenant implique d'être signataire de l'accord.

La DGT indique que chaque organisation a la possibilité de signer un avenant à un accord qu'elle n'a pas signé. L'avenant se substituerait à l'accord initial.

FO contre ce type d'accord, c'est un accord de méthode déguisé. Il s'agit de droits négociés pour la négociation CCUE.

La CFDT n'a jamais été pour la signature d'un accord de méthode, mais signera cet avenant qui prévoit un certain nombre de moyens dédiés à la négociation.

6. QUESTIONS DIVERSES

SUD interpelle AXESS sur des demandes de remontées d'informations quant à l'absentéisme et possiblement des problématiques liées à la RGPD.

AXESS travaille à un observatoire de bonnes pratiques, et donc sur le sujet de l'absentéisme.

Aucune donnée confidentielle n'est demandée quant à l'état médical de salariés.

Accord OETH doit être signé avant la fin de l'année 2022.

AXESS favorable à remonter le point CCUE à l'ODJ.